



PUBLIC

Compte rendu de la rencontre de travail sur le budget 2024 de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le vendredi 3 novembre à 9 h 27 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Catherine Marchand, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, Daniel Feeny, attaché politique, M^e Véronique Denis, greffière et M^e Camille Doucet-Côté, assistante-greffière, ainsi que Martin Beaulieu, directeur adjoint des centres de services de Hull et d'Aylmer, Rita Chahine, directrice, Infrastructures et projets, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Renée Guénette, chef de division, Finances, Chantal Marcotte, directrice, Eau et matières résiduelles, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Rachel Rivard, chef de service par intérim, Communications et Mario St-Pierre, directeur, Finances.

RT20231103-P1

TARIFICATION DES SURPLUS D'ORDURES

Présentation par madame Chantal Marcotte, accompagnée de madame Annie-France Major et de monsieur André Turgeon.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter un état de situation de la tarification des surplus d'ordures;
- proposer des modifications à la tarification;
- faire entériner les recommandations.

Plan de la présentation :

- Historique;
- État de situation;
- Tarification;
- Prochaines étapes;
- Recommandations.

RECOMMANDATIONS :

CP-EMR-2023-015

Autoriser le Service de l'eau et des matières résiduelles à augmenter le tarif des étiquettes de surplus d'ordures pour refléter le coût de revient, soit 2,15 \$ en 2024.

CP-EMR-2023-016

Autoriser le Service de l'eau et des matières résiduelles à augmenter le tarif des étiquettes de surplus d'ordures annuellement pour refléter le coût de revient actualisé.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Marc Bureau demande si les citoyens de la ville sont encore champions au Québec pour le plus faible tonnage de déchets. Madame Marcotte confirme que c'est le cas, mais qu'il y a toutefois un plateau et une stagnation et qu'il est important pour le service de présenter ces résultats. Monsieur Bureau salue la qualité des données probantes présentées et mentionne que tout comme le PGMR, la ville s'est dotée d'un très bon plan.

Madame la conseillère Olive Kamanyana souligne le changement de culture de l'administration dans la transmission des données aux membres du conseil. Elle est impressionnée de la qualité des informations présentées.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet demande de retourner à page 16, elle demande plus d'explication sur les données présentées. Il y a une augmentation des matières compostables dans le bac gris et elle aimerait connaître d'où provient cette augmentation. Elle veut également savoir ce qu'il en est de l'avancement des écogestes qui ont été mentionnés dans la présentation. Finalement, elle demande si le cadre légal a évolué depuis les derniers mois.

Madame Marcotte mentionne que la hausse des résidus de compost dans le bac gris pour 2022 est attribuable au fait qu'en 2020, les gens avaient plus de temps pour faire le tri. Entre 2020-2022, il y a eu un relâchement à ce niveau et nous sommes rendus à une étape où il faudra analyser le comportement des gens à cet effet. Il y aura une ressource consacrée pour faire du marketing social afin de faire de la sensibilisation.

En matière des actions à prendre, il y aura une autre présentation en 2024 visant la réduction du volume dans le multilogement. Il y a aussi tout ce qui concerne les groupes de travail sur le textile. Cela fait également partie des actions pour diminuer la présence de matières qui ne devraient pas se retrouver dans le bac gris. Madame Major mentionne que l'augmentation du tarif des étiquettes a pour objectif d'amener les citoyens à mieux trier leurs ordures.

Également, pour les produits d'hygiène féminine, Enviro-Éducation donnera une formation dans les écoles sur l'utilisation de ces produits. Pour le changement du cadre juridique, il y a moyen d'approfondir les analyses actuelles. Il pourrait y avoir une lumière au bout du tunnel pour les familles à faibles revenus et pour les personnes ayant des conditions médicales, ces personnes pourraient bénéficier d'un support additionnel.

Madame la conseillère Caroline Murray est en faveur d'augmenter le coût des tarifs et même de l'augmenter au prix coûtant avec des exemptions pour les familles nombreuses et à faibles revenus. Il y a un changement de culture qui s'opère actuellement dans la société et il faut saisir cette opportunité pour cibler les interventions. Elle ajoute que s'il y a autant de débordement de déchets, il faut s'attaquer à la source. Elle veut connaître les autres initiatives dans les autres municipalités.

Madame Marcotte mentionne que pour les ICI, la ville débute en 2024 avec un groupe de 140 emplacements avec le compost. Pour le recyclage, c'est un autre projet qui est en branle avec Éco-Entreprise Québec. Les ICI seront forcés de trier leurs ordures dans les prochains mois. Pour les contenants alimentaires, il y a le règlement fédéral qui entrera en vigueur en décembre 2023 qui viendra bannir plusieurs types de contenants alimentaires dont notamment la styromousse et le plastique à usage unique.

Madame la conseillère Anik Des Marais demande ce qui sera fait pour les matériaux de construction et comment va fonctionner la tarification des étiquettes pour les multilogements.

Madame Marcotte mentionne que la Ville analyse la possibilité de réduire dans les multilogements l'équivalent de 120 litres par logement. Il y aura des calculs de volumes répartis en fonction du nombre de portes. Toutefois, l'analyse n'est pas complétée. Actuellement, il y a des relevés supplémentaires pour les endroits où on doit ramasser plusieurs fois au même endroit.

Pour les résidus de construction, la table est relancée avec différents acteurs de la construction. On chemine pour savoir quels sont les enjeux sur le territoire et on regarde ce que la Ville peut faire pour être un levier dans la gestion des résidus de construction.

Monsieur le conseiller Jean Lessard mentionne que ce qui peut décourager les gens, c'est le fait que les bacs ne sont pas ramassés selon les horaires établis. Cela fait maintenant 2-3 ans que le problème persiste dans son secteur. De ce fait, les gens se questionnent sur la pertinence de trier les ordures alors que la Ville ne donne pas le service adéquatement.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne souhaite soulever le point des gens qui ont des besoins spéciaux. Il veut apporter des précisions sur la capacité d'agir dans ces situations.

Madame Marcotte mentionne qu'il y a une opportunité d'agir pour les personnes à faibles revenus et les personnes ayant des conditions médicales particulières. La ville doit se pencher sur la façon d'appliquer ces exceptions.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin demande d'arrêter de se comparer uniquement aux villes du Québec. Il demande d'aller voir ailleurs, par exemple, en Europe. Madame Marcotte mentionne que la Ville veut être l'élite canadienne, actuellement on regarde plus ce qui se fait en Ontario et l'Ouest canadien où les mesures sont plus restrictives.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin revient sur la ponctualité du service de ramassage des ordures dans son secteur. Les camions passent le vendredi, ce qui est problématique pour les citoyens quand le service est retardé ou annulé. Il demande qu'il y ait une solution pour permettre le ramassage avant la semaine suivante en cas de retard.

Monsieur le conseiller Steven Boivin réfère à la page 16 du document. Il trouve intéressant de voir les habitudes des citoyens évoluer. Ce qu'il comprend, c'est que l'on composte mieux et que l'on a moins de déchets, il demande à quel endroit se retrouvent ces déchets qui ont disparu ?

Madame Major mentionne qu'il y a eu des changements aux collectes d'encombrants. Toutefois, le service se pose les mêmes questions, il y a également des variations au niveau des couches et des excréments d'animaux. De plus, il y a moins de styromousse depuis que la ville le récupère.

Monsieur le conseiller Mike Duggan émet une hypothèse sur le fait qu'il y a moins de personnes par adresse, ce qui pourrait expliquer partiellement la situation.

RT20231103-P2**TARIFICATION DES ENCOMBRANTS-DÉCHETS**

Présentation par madame Chantal Marcotte.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter l'état de situation et l'analyse du Service de l'eau et des matières résiduelles (SEMR);
- présenter les options de tarification envisagées;
- entériner les recommandations concernant la tarification des encombrants déchets.

Plan de la présentation :

- Définition;
- Historique;
- État de situation;
- Exemples d'autres municipalités;
- Constats et enjeux;
- Scénarios de tarification analysés;
- Résumé;
- Recommandations.

RECOMMANDATIONS :

CP-EMR-2023-012

Limiter les résidents et les OBNL à trois visites gratuites, d'un maximum de 2 m³ chacune, par année par unité d'occupation pour l'apport d'encombrants-déchets aux écocentres et tarifier les visites excédentaires au coût de 9 \$ par visite (1 visite équivaut à 1 m³), indexée annuellement.

CP-EMR-2023-013

Tarifier les petites entreprises pour l'apport d'encombrants-déchets aux écocentres au coût de 9 \$ par visite (1 visite équivaut à 1 m³), indexé annuellement.

CP-EMR-2023-014

Tarifier les résidents, les petites entreprises et les OBNL approuvés pour l'apport d'encombrants-déchets au centre de transbordement au même tarif que les ordures ménagères pour ces classes d'utilisateurs.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Mike Duggan mentionne que les écocentres sont des services très utiles. Quand les citoyens amènent eux-mêmes leurs ordures, la Ville est gagnante. Il est d'avis qu'il ne faut aller avec des tarifs trop élevés. Il remarque qu'il y a certains matériaux qui ont un potentiel économique. Avec l'augmentation des écocentres, le scénario deux, lui semble raisonnable. Toutefois, pour le centre de transbordement et la tarification, il croit que cela pourra créer plus de dépôts sauvages.

Madame Marcotte ajoute que pour les revenus, tout ce qui est ramené à l'écocentre est étudié et analysé afin que les matériaux soient valorisés. Il y a des revenus qui sont attribués à ces matériaux.

Madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent est d'accord avec la proposition. Elle a une inquiétude pour son secteur dans lequel il y a beaucoup de dépôts illicites. Elle veut savoir s'il y a une solution pour les résidus verts.

Pour les résidus verts, il y a un retour en 2024 au conseil municipal avec plusieurs scénarios. Pour les dépôts illicites, il n'y a pas beaucoup d'inquiétude étant donné qu'il y a trois visites gratuites. Ces trois visites devraient répondre aux besoins des citoyens.

Monsieur le conseiller Jean Lessard a un commentaire relativement aux produits qui sont ramenés aux écocentres. Selon lui, il pourrait y avoir une sensibilisation qui devrait être faite, notamment pour les produits électroniques. De plus, la question des camions avec des licences commerciales qui utilisent les écocentres à des fins personnelles est problématique. Il y a un enjeu également avec le centre de tri Forget qui est fermé et qui est utilisé comme un dépôt sauvage.

Pour la question de la plaque F, le changement réglementaire devrait être inscrit à la séance du conseil du mois de novembre.

Madame la conseillère Olive Kamanyana se demande si le service a pensé à faire une étude sur l'impact de cette tarification sur la gestion des déchets. Elle aimerait que l'on tarifie plus encore puisque les petites entreprises sont capables de payer. Toutefois, elle veut s'assurer que cela ne créera pas plus de dépôts illicites.

Madame Marcotte mentionne que la Ville est plus ou moins inquiète puisqu'on laisse plus ou moins de gratuité. C'est un point de départ vers un futur où il y aura des augmentations tarifaires.

Madame la conseillère Anik Des Marais demande pourquoi la Ville n'a pas analysé la tarification selon les objets. Pourquoi on met les citoyens et les OBNL dans la même catégorie. Elle mentionne qu'il faudrait peut-être définir plus spécifiquement les encombrants-déchets.

Pour les OBNL, il est question uniquement des OBNL qui sont reconnus par le Service de l'environnement. Pour le nouveau logiciel de comptabilisation du nombre de visites, il est subventionné et est nécessaire pour implanter une tarification comme celle proposée. Pour la ville, tous les encombrants déchets ont la même destination, c'est pour cette raison que la ville n'a pas analysé la tarification en fonction des objets. Pour les communications, il y a de grands liens avec le Service des communications pour faire plus de sensibilisation.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne prend la parole afin de souligner quatre personnes qui célèbrent 10 ans en politique municipale, soit messieurs Jocelyn Blondin, Daniel Champagne, Jean Lessard et Mike Duggan.

La rencontre de travail sur l'étude du budget est suspendue à 10 h 57.

Reprise de la rencontre de travail sur l'étude du budget à 13 h 08.

Madame Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications se joint à la rencontre.

Madame Rachel Rivard quitte la rencontre

Informations générales sur le déroulement des recommandations

Monsieur le conseiller Steven Boivin explique les règles entourant les votes sur les recommandations. Les demandes d'amendement des élus seront traitées d'abord afin d'être votées et intégrées aux recommandations finales. Il mentionne également que les recommandations seront présentées en fonction de la cohérence des amendements qui ont été déposés en amont du vote indicatif.

RECOMMANDATIONS :

TAXE SUR LES PARCS DE STATIONNEMENT (MESURE D'ÉCOFISCALITÉ)

Le premier amendement est proposé par monsieur le conseiller Steve Moran et appuyé par madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent. L'amendement se lit comme suit :

BUDGET-2024-032.1 (CP-FIN-2023-023)

« Le comité exécutif recommande la mise en place graduelle de la taxe sur les parcs de stationnement, soit dans une première phase, par une application aux exploitants de stationnements et aux édifices à bureaux pour l'ensemble de la ville (scénario 3B) en 2024. »

Monsieur le conseiller Steve Moran mentionne que ce qui a été proposé serait d'appliquer, en 2024, la taxe sur le stationnement selon le scénario 3B, cet amendement a pour but d'appliquer cette mesure à tout le territoire de la ville.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin veut s'assurer que les stationnements incitatifs et les stationnements d'autopartage seront exclus de l'application de cette nouvelle mesure fiscale.

Monsieur Christian Tanguay mentionne que la proposition d'amendement n'affectera pas ces stationnements.

Le vote n'est pas demandé et l'amendement est accepté par les membres du conseil.

BUDGET-2024-033.1 (CP-FIN-2023-024)

Le second amendement est demandé par monsieur le conseiller Steve Moran et appuyé par madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent. Cet amendement se lit comme suit :

« Le comité exécutif recommande de mandater le Comité des finances à leur revenir au début de l'année 2024 avec une proposition d'application à long terme de la taxe sur les parcs de stationnement sur la base du scénario 3A. ».

Monsieur Moran souhaite appliquer le scénario 3A dès 2025, et ce, de façon équitable à tous les citoyens corporatifs. Le but est d'inciter les gens à délaisser l'auto solo pour adopter le transport en commun et assurer une équité pour les gens qui ont déjà des stationnements dans le centre-ville.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne a deux préoccupations avec cette proposition d'amendement. Il veut s'assurer que le mandat du comité exécutif est de ne pas revenir en début 2024 avec une présentation sur cette mesure, mais bien de faire une analyse à long terme de celle-ci. Également, il faudrait définir la portée de l'amendement ainsi que son contexte financier. Il faudrait avoir accès au tableau qui accompagnait l'amendement. Il n'est pas contre la mesure en soi, mais il ne veut pas être rattaché à la proposition des sources de financement qui accompagnent cet amendement.

Madame Renée Guénette projette ledit tableau qui accompagne la proposition :

Taxe sur les parcs de stationnements	2025	2026	2027	2028	Total
Bonification eau colorée	1,67 M\$	1,87 M\$	2,37 M\$	2,87 M\$	8,78 M\$
Réduction des coupures pavage	1,67 M\$	1,87 M\$	2,37 M\$	2,87 M\$	8,78 M\$
TOTAL	3,34 M\$	3,74 M\$	4,74 M\$	5,74 M\$	17,56 M\$

Monsieur Moran mentionne l'idée de favoriser une application graduelle. Les montants présentés dans ce tableau ont pour but de cibler les revenus et les dépenses pour les prochaines années.

Madame la conseillère Olive Kamanyana est d'accord avec l'étude et l'analyse présentée. Elle mentionne également que nous sommes habitués d'imposer des choses sans consulter et dans ce cas-ci, on vise les gens d'affaires et il est important de favoriser le partenariat avec ces derniers. Elle souhaite déposer un sous-amendement, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Champagne qui se lirait comme suit :

BUDGET-2024-033.2 (CP-FIN-2023-024)

« Le comité exécutif recommande de mandater le Comité des finances à analyser l'application à long terme de la taxe sur les parcs de stationnement et à leur revenir au début de l'année 2024 avec une proposition de cette application à long terme de la taxe sur les parcs de stationnement. Le processus d'analyse doit inclure la consultation avec les différents regroupements des gens d'affaires sur le territoire de Gatineau. »

Monsieur Moran mentionne qu'il est d'accord avec cette proposition de sous-amendement. Il rajouterait après « les parcs de stationnement » la mention « sur la base du scénario 3A ».

Madame Kamanyana est d'accord avec cet ajout. Ce sous-amendement est proposé par monsieur le conseiller Steve Moran et appuyé par madame la conseillère Olive Kamanyana.

Monsieur le conseiller Marc Bureau demande que l'analyse qui sera effectuée porte sur la ville de Laval et ce qui est proposé comme modalités de taxation. Dans leur modèle, il existe des niveaux de taxation différents.

Monsieur Steven Boivin demande si cette proposition amendée convient à tous les membres du conseil. Aucun vote n'est demandé pour ce sous-amendement.

Madame la mairesse France Bélisle se questionne sur la portée de cette analyse et des revenus potentiels qui en découlerait. Quels seront les liens « d'extrapoler » ces revenus sans avoir fait les analyses en amont. On présume à l'avance des revenus de stationnements.

Monsieur Mario St-Pierre mentionne que l'administration s'est posé cette même question. L'administration est à l'aise avec la formulation proposée. Le scénario 2b) permet d'aller chercher 4 M\$. Si on va avec une taxation, sans exception, les revenus seraient plus élevés.

Madame la mairesse demande si on inclut le Service de développement économique (SDE) dans la consultation des différents regroupements de gens d'affaires. En réponse, monsieur le conseiller Edmond Leclerc mentionne avoir une grande ouverture que cette analyse soit ajoutée au plan de travail de la Commission sur le développement économique.

Monsieur Christian Tanguay demande des précisions à savoir si le Comité des finances serait responsable de chantiers en consultant la Commission sur le développement économique. Madame la mairesse confirme que c'est une façon d'assurer une certaine transversalité de nos comités et commissions.

Monsieur le président suggère que l'amendement, qui comprend les sous-amendements proposés précédemment, soit proposé par monsieur Moran et appuyé par madame Kamanyana.

Monsieur le président demande si les membres du conseil souhaitent procéder à un vote sur cet amendement. Le vote n'est pas demandé et l'amendement est accepté par les membres du conseil.

RT20231103-P3**RECOMMANDATIONS FINALES DU PLAN D'INVESTISSEMENTS –
VOLETS MAINTIEN 2024-2028****BUDGET-2024-001 (CP-FIN-2023-025)**

Le comité exécutif recommande au conseil d'atteindre le niveau requis de 236 M\$ par année (qui constitue un minimum sur la base de coûts constants, et qui devra être indexé pour tenir compte de l'inflation et du vieillissement des actifs) en haussant graduellement le montant global de ses investissements annuels sur la durée du prochain PFLT. (REC no. 1).

Pour le budget 2024, cette recommandation telle que formulée par le comité se traduit par la hausse des investissements en maintien équivalant à 1 % du compte de taxes, financée par la dette.

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

BUDGET-2024-002 (CP-FIN-2023-027)

Le comité exécutif recommande au conseil de financer à même la réserve du fonds de prévoyance le financement additionnel de 3 600 000 \$ pour la reconstruction du centre communautaire St-Gérard. Advenant la confirmation d'une subvention de 750 000 \$, celle-ci sera ajoutée à la réserve du fonds de prévoyance.

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

BUDGET-2024-003 (CP-FIN-2023-028)

Le comité exécutif recommande au conseil d'annuler un montant de 10 136 000 \$ provenant de sommes accumulées dans divers projets des PIVM antérieurs afin d'utiliser les fonds libérés pour financer le PIVM 2024-2028.

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

BUDGET-2024-004 (CP-FIN-2023-029)

Le comité exécutif recommande au conseil d'approprier des fonds totaux de 11 480 000 \$, pour les années 2024 à 2028, provenant de la réserve cycle de vie pour financer des travaux de réfection sur les infrastructures identifiées comme faisant partie de la réserve cycle de vie.

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

BUDGET-2024-005 (CP-FIN-2023-030)

Le comité exécutif recommande au conseil d'augmenter la dette pour financer le projet suivant pour donner suite aux nouvelles normes exigées du gouvernement du Québec et conformément au plan financier à long terme 2023-2032 :

- Signalisation routière des passages pour les personnes, soit 300 000 \$ pour l'année 2024;
- Véhicules en fin de vie reliés au Schéma de couverture de risque en incendie, soit 4 747 000 \$ en 2024 et 1 457 000 \$ en 2025.

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

BUDGET-2024-006 (CP-FIN-2023-031)

Le comité exécutif recommande au conseil de financer la construction du second écocentre - secteur ouest par les redevances du PGMR ou l'augmentation de la dette par la tarification GMR, dont 1 500 000 \$ en 2024 et 12 500 000 \$ en 2025.

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

BUDGET-2024-007.1 (CP-FIN-2023-032)

Ce troisième amendement est proposé par madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent, appuyé par monsieur le conseiller Steve Moran. L'amendement se lit comme suit :

« Le comité exécutif recommande l'adoption du Plan d'investissements 2024-2028 – volet maintien avec les modifications suivantes :

- Amélioration de l'eau jaune;
- Limiter les coupures en pavage;
- Réintégrer le montant pour l'achat de chenillettes,

financées par le solde disponible du PIVM et la taxe sur les parcs de stationnement. »

Madame la mairesse souhaite intervenir sur le libellé concernant la « coupure du pavage ». Elle mentionne qu'il n'a jamais été question d'enlever des sommes dans le pavage. C'est plutôt en raison de l'inflation qu'il y aura moins de kilomètres de pavage qui pourront être faits dans les prochaines années. Elle propose le libellé suivant : « Bonifier les investissements en pavage »

Madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent n'a pas d'enjeu à changer ce libellé. L'amendement se lirait ainsi :

BUDGET-2024-007.1 (CP-FIN-2023-032)

« Le comité exécutif recommande l'adoption du Plan d'investissements 2024-2028 – volet maintien avec les modifications suivantes :

- Amélioration de l'eau jaune;
- Bonifier les investissements en pavage;
- Réintégrer le montant pour l'achat de chenillettes,

financées par le solde disponible du PIVM et la taxe sur les parcs de stationnement. »

Madame Kamanyana indique qu'elle n'était pas présente quand le conseil municipal a autorisé l'ajout de chenillettes. Elle mentionne que la Commission du transport a recommandé, à l'époque, l'option 2, mais les membres de la commission se demandaient si le niveau de service serait alors suffisant. Cette option prévoyait l'achat de 9 tracteurs l'embauche de 18 cols bleus. Madame Kamanyana n'est pas d'accord avec l'achat de 15 chenillettes.

Monsieur Bureau mentionne que le comité exécutif favorisait le scénario 3 et que nous avons coupé un montant de 10 millions dans les 234 millions prévus. Avec l'achat des chenillettes supplémentaire, on vient mettre en péril les investissements dans nos arénas. Il risque d'y avoir des fermetures d'arénas qui pourraient avoir des conséquences importantes. Pour les citoyens, il est plus important de faire du maintien des arénas et des piscines. Pour lui, il est facile de faire le choix de prioriser l'option 3.

Madame la mairesse veut se permettre de se positionner de façon plus globale sur les discussions qui ont eu lieu. Elle mentionne qu'il y a beaucoup de pression dans les enveloppes budgétaires cette année. Le gain d'acquiescer autant de machineries serait de quelques heures uniquement, alors que les analyses du nouveau programme ne sont pas complètes. Elle votera contre la proposition d'amendement.

Monsieur le conseiller Mario Aubé est d'accord avec l'amélioration de l'eau jaune. Pour ce qui est de la portion sur l'achat de chenillettes supplémentaire, il n'est pas en mesure de se positionner. Il y a déjà 9 chenillettes qui seront en marche cet hiver et il y aura plus de parcours et ceux-ci seront plus courts. Il risque d'avoir une amélioration de service dès cette année. Pour l'amélioration de l'eau jaune et la bonification du pavage, il est en accord.

Monsieur Champagne se questionne si autant de chenillettes sont pertinentes à cette étape-ci du budget. Il faut se donner du temps pour analyser le nouveau programme de déneigement. Selon lui, il croit qu'il serait plus opportun d'investir ces montants dans l'eau jaune.

Monsieur Moran souhaite parler de la question des arénas et des piscines. Lorsque l'administration a fait l'analyse du PIVM, il a jugé pertinent de l'éliminer puisqu'il y a déjà des montants de prévus pour ces infrastructures. Il est d'avis que la ville a la latitude d'aller chercher une amélioration de service et, au pire, retirer les sommes nécessaires à même le fonds de prévoyance.

Madame la conseillère Caroline Murray ne veut pas refaire le débat sur les chenillettes. Pour elle, quelques heures ne sont pas une petite amélioration, au contraire, elles font toute la différence. Elle invite les collègues à appuyer cette proposition.

Monsieur le conseiller Denis Girouard mentionne qu'il faut également ajouter des employés pour conduire les chenillettes et nous n'avons pas les ressources pour cela. Il mentionne que le marché économique souffre, et aujourd'hui on s'obstine sur des chenillettes qui n'ont pas de lien avec le budget à adopter.

Monsieur Leclerc aimerait connaître l'amendement que le comité exécutif souhaiterait déposer en réponse à l'amendement de AG. Il avait possiblement un amendement qui allait dans ce même sens.

La rencontre de travail sur l'étude du budget est suspendue à 13 h 53.

Reprise de la rencontre de travail sur l'étude du budget à 13 h 58.

Madame la mairesse mentionne que cela ne donne pas beaucoup de temps à l'exécutif de faire des propositions qui puissent répondre aux préoccupations des membres du conseil. Elle aurait aimé avoir un temps suffisant pour le faire et recevoir les amendements en amont.

Monsieur Aubé revient aux montants qui sont présentés relativement aux chenillettes. Il fait un bref historique des décisions du conseil municipal dans ce dossier. Ce qui est urgent, c'est de régler la problématique de l'eau jaune.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon mentionne qu'en enlevant les montants alloués aux arénas, il aimerait savoir si des travaux urgents doivent être effectués dans les arénas d'Aylmer. Monsieur André Turgeon mentionne qu'il y a des équipements en fin de vie, mais ils n'ont pas besoin d'être remplacés tout de suite.

Monsieur Blondin va voter contre l'amendement proposé par Action Gatineau. Son problème est avec les chenillettes, un nouveau programme sera mis en place et il faut attendre de voir ce qu'il va donner. Le déneigement est une qualité de service uniquement quatre mois par année.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne propose un nouvel amendement. Appuyé par madame la mairesse France Bélisle.

La proposition d'amendement du comité exécutif se lit comme suit :

« Le comité exécutif recommande au conseil de retenir l'option 3 permettant de redistribuer le solde disponible de 13 073 000 \$ selon la fragmentation suivante :

- 9 000 000 \$ Programme de réfection du réseau routier. (voir CP-2023-033)
 - o Répartir le 9 M\$ (CP-FIN-2023-032) sur les années 2024 à 2026 du Programme de réfection du réseau routier et lisser les investissements de ces années en conséquence;
 - o Mandater l'administration à préparer des stratégies d'approvisionnement dès 2024 et l'accroissement des travaux de réfection en régie à partir de 2026;
- 4 073 000\$ Enveloppe arénas et aquatique
 - o De cette enveloppe, mandater l'administration à préparer un plan d'intervention spécifique au secteur aquatique à être présenté au budget 2025 pour un financement au PIVM;
 - o Utiliser les revenus additionnels dégagés via la taxe de stationnement et mandater l'administration à préparer un plan d'intervention visant à accélérer les travaux correctifs pour l'eau colorée;
 - o Mandater l'administration à préparer des stratégies d'approvisionnement dès 2024 et l'accroissement des travaux de réfection en régie à partir de 2026;
- 4 073 000 \$ Enveloppe arénas et aquatique
 - o De cette enveloppe, mandater l'administration à préparer un plan d'intervention spécifique au secteur aquatique à être présenté au budget 2025 pour un financement au PIVM.

Utiliser les revenus additionnels dégagés via la taxe de stationnement et mandater l'administration à préparer un plan d'intervention visant à accélérer les travaux correctifs pour l'eau colorée. »

Monsieur le conseiller Steve Moran demande le vote sur le premier amendement proposé par lui-même et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc n'est pas d'accord avec l'amendement proposé par le comité exécutif, mais appuiera l'amendement proposé par Action Gatineau.

Monsieur le président procède avec le vote sur l'amendement proposé par madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent et appuyé par monsieur le conseiller Steve Moran :

POUR	CONTRE
M ^{me} Caroline Murray	M ^{me} la mairesse France Bélisle
M ^{me} Bettyna Bélizaire	M. Gilles Chagnon
M ^{me} Anik Des Marais	M. Jocelyn Blondin
M. Steve Moran	M. Marc Bureau
M ^{me} Isabelle N. Miron	M ^{me} Olive Kamanyana
M. Louis Sabourin	M. Daniel Champagne
M ^{me} Tiffany-Lee Norris Parent	M. Denis Girouard
M. Mike Duggan	M. Jean Lessard
M ^{me} Alicia Lacasse-Brunet	M. Mario Aubé
M. Edmond Leclerc	
M. Steven Boivin	

Monsieur le président déclare que l'amendement est adopté et que la recommandation sera déposée telle qu'amendée.

BUDGET-2024-008 (CP-FIN-2023-033)

Le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du Plan d'investissements 2024-2028 – volet maintien tel que présenté.

Une proposition d'amendement est déposée par monsieur le conseiller Mike Duggan appuyé par monsieur le conseiller Edmond Leclerc. L'amendement se lit comme suit :

BUDGET-2024-008.1 (CP-FIN-2023-033)

« Le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du Plan d'investissements 2024-2028 – volet maintien tel que présenté.

Bonifier la hausse de taxes jusqu'à 3,4 % pour les immeubles résidentiels et 4,4 % pour les immeubles non résidentiels afin de minimiser le report de réalisation de travaux en pavages liés à l'inflation dans le PIVM en 2024. »

Monsieur Leclerc mentionne avoir eu des discussions avec les services afin d'explorer cette avenue. Cela permettrait d'aller chercher un 3 M\$ qui permettrait de prioriser des projets prévus au PIVM. Il croit que cela pourra être intéressant puisque cette mesure sera propre à 2024. Cette hausse permettra de s'assurer qu'en 2025, la dépense ne serait pas récurrente, mais le revenu le serait.

Madame Kamanyana mentionne que toute augmentation sur les immeubles résidentiels touche directement les locataires. Les personnes qui investissent dans les appartements vont refiler la facture aux moins nantis. Pour cette raison, elle votera contre l'amendement proposé.

Monsieur le conseiller Jean Lessard n'accepte pas cette hausse, puisqu'il trouve la proposition initiale de 2,9 % déjà très élevée. Il n'est pas en mesure de l'accepter.

Monsieur Girouard mentionne qu'il est mal à l'aise de taxer les citoyens à ce taux pour aller chercher des fonds supplémentaires qui ne sont pas attribués à des projets précis.

Monsieur Bureau mentionne qu'il votera contre cette proposition. Il ajoute que c'est à Gatineau que les loyers ont le plus augmenté.

Madame la mairesse mentionne qu'il y a près de 80 % des entreprises qui seront impactées par cette hausse. Elle trouve cela décevant de voir une augmentation de ce niveau. Elle mentionne qu'aucun membre d'Action Gatineau ou du Comité de finances n'a assisté aux travaux du comité exécutif en huis clos sur le budget.

Monsieur Boivin mentionne avoir assisté aux rencontres avec le comité exécutif et savoir que la position des membres du comité est annoncée depuis le début. Il n'est pas en faveur des hausses de taxes, toutefois ce que l'on ne paye pas aujourd'hui, nous le paierons plus tard. Aujourd'hui, c'est le tiers de ce montant qui sera augmenté. L'impact de l'année prochaine pourrait être encore plus important. C'est un 0,5 % qui permettra de conserver un certain investissement dans nos infrastructures. Pour ces raisons, il appuiera la proposition.

Monsieur Girouard demande à monsieur Leclerc si cette recommandation a été recommandée par la Commission sur le développement économique. Monsieur Leclerc mentionne que ce n'est pas le cas.

Monsieur Blondin souhaite savoir ce que représentent 3 M\$ en asphalte ? Monsieur Turgeon précise que cette question est difficile à répondre. Le chiffre dépend de l'infrastructure à paver. Lorsque l'on fait des travaux de pavage, on se fait demander des travaux avec des rues conviviales. Grosso modo, on parlerait d'environ 10 % d'augmentation du nombre de kilomètres effectués.

Monsieur le président procède avec le vote sur l'amendement proposé par monsieur le conseiller Mike Duggan et appuyé par monsieur le conseiller Edmond Leclerc :

POUR

M. Mike Duggan
M. Edmond Leclerc
M. Steven Boivin

CONTRE

M^{me} la mairesse France Bélisle
M. Gilles Chagnon
M^{me} Caroline Murray
M^{me} Bettyna Bélizaire
M^{me} Anik Des Marais
M. Jocelyn Blondin
M. Steve Moran
M. Marc Bureau
M^{me} Isabelle N. Miron
M. Louis Sabourin
M^{me} Tiffany-Lee Norris Parent
M^{me} Olive Kamanyana
M. Daniel Champagne
M^{me} Alicia Lacasse-Brunet
M. Denis Girouard
M. Jean Lessard
M. Mario Aubé

Monsieur le président déclare que l'amendement est rejeté et que la recommandation sera déposée dans sa version initiale.

RT20231103-P4**RECOMMANDATIONS FINALES DU PLAN D'INVESTISSEMENTS –
VOLET PROJETS**

Présentation par madame Renée Guénette.

RECOMMANDATIONS :**BUDGET-2024-009 (CP-FIN-2023-038)**

Le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser un budget supplémentaire de 3 200 k\$ pour le projet de la Fonderie financé par le volet comptant du Bloc D.

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

BUDGET-2024-010 (CP-FIN-2023-039)

Le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser l'administration à déposer une demande de subvention au MEI (projet de la Fonderie).

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

BUDGET-2024-011 (CP-FIN-2023-040)

Le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser un budget supplémentaire de 620 k\$ pour le projet de la rue de Bruxelles financé par le volet comptant du Bloc D.

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

BUDGET-2024-012 (CP-FIN-2023-041)

Le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser un budget supplémentaire de 2 000 k\$ pour le projet du centre communautaire Front financé par le volet comptant du Bloc D.

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

BUDGET-2024-013 (CP-FIN-2023-042)

Le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la fermeture du projet du vieux centre-ville de Gatineau et retourner le solde de 1 k\$ au volet comptant du Bloc D.

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

RT20231103-P5

**RECOMMANDATIONS FINALES DU PLAN FINANCIER À LONG TERME
– PROJETS DE DÉVELOPPEMENT – BLOC D**

Présentation par madame Renée Guénette.

RECOMMANDATIONS :

BUDGET-2024-014 (CP-FIN-2023-034)

Le comité exécutif recommande les options suivantes afin d'investir davantage dans le Bloc D:

- Option 1: Hausse des investissements en augmentant les emprunts au-delà de 350 M\$;
- Option 3: Transfert des investissements du fonds dédié prévu au Bloc B;
- Option 6: Entente de partenariat avec un OBNL ou le secteur privé;
- Option 7: Ajout de valeurs exceptionnelles au rôle, optimisation, diversification des revenus;
- Option 8: Affecter une partie des excédents de fonctionnement conformément à la politique des excédents.

BUDGET-2024-014.1 (CP-FIN-2023-034)

Proposition d'amendement de madame la conseillère Anik Des Marais appuyée par madame la conseillère Caroline Murray. L'amendement se lit comme suit :

« Le comité exécutif recommande les options suivantes afin d'investir davantage dans le Bloc D :

Option 1: Hausse des investissements en augmentant les emprunts au-delà de 350 M\$;
Option 3: Transfert des investissements du fonds dédié prévu au Bloc B;
Option 6: Entente de partenariat avec un OBNL ou le secteur privé;
Option 7: Ajout de valeurs exceptionnelles au rôle, optimisation, diversification des revenus, notamment :

- De devancer la recommandation 10 du Plan financier long terme qui vise à réaliser un exercice complet d'optimisation budgétaire qui porte autant sur les revenus que sur les dépenses;
- De travailler à l'élaboration de propositions pour la mise en œuvre d'un règlement sur les redevances de développement pour recommandation au CM, et ce, avant le prochain budget;
- Option 8: Affecter une partie des excédents de fonctionnement conformément à la politique des excédents. »

Madame Des Marais mentionne que cette proposition vient recadrer dans le temps les activités à mener. Ce sont des recommandations qui existent déjà dans le PFLT et l'intention est la diversification des revenus en trouvant des solutions concrètes. Ce qu'elle aimerait, ce serait de devancer la planification de cet exercice. Pour le deuxième point, c'est également une recommandation du Comité de finances.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne avait un sous-amendement sur la recommandation de madame Des Marais, soit de retirer de l'option 3. Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller Steve Moran.

Aucun vote n'est demandé pour le sous-amendement. La nouvelle proposition se lirait ainsi :

BUDGET-2024-014.2 (CP-FIN-2023-034)

« Le comité exécutif recommande les options suivantes afin d'investir davantage dans le Bloc D:

Option 1: Hausse des investissements en augmentant les emprunts au-delà de 350 M\$;
Option 6: Entente de partenariat avec un OBNL ou le secteur privé;
Option 7: Ajout de valeurs exceptionnelles au rôle, optimisation, diversification des revenus, notamment :

- De devancer la recommandation 10 du Plan financier long terme qui vise à réaliser un exercice complet d'optimisation budgétaire qui porte autant sur les revenus que sur les dépenses;
- De travailler à l'élaboration de propositions pour la mise en œuvre d'un règlement sur les redevances de développement pour recommandation au CM, et ce, avant le prochain budget.

Option 8: Affecter une partie des excédents de fonctionnement conformément à la politique des excédents »

Madame la mairesse France Bélisle exprime son désaccord avec la demande déposée. Elle est d'avis que ce mandat appartient au Comité de finance.

Monsieur Champagne mentionne qu'il est d'accord sur le fond de la proposition. Toutefois, il n'est pas d'accord sur la forme empruntée. Selon lui, cette proposition ne devrait pas paraître à ce niveau. Les options qui sont proposées sont applicables à partir du moment où l'on souhaite aller de l'avant avec ces projets. Dans un contexte où on donne ce mandat à l'extérieur, il va voter contre la proposition.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon se questionne à savoir qui va payer les redevances. Monsieur le président mentionne que c'est une simple analyse pour le moment.

Madame la mairesse croit que l'étape numéro 1 serait que le conseil soit saisi de la définition de redevances avant d'entamer des démarches dans ce sens.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne demande le vote sur l'amendement proposé par madame la conseillère Anik Des Marais et appuyé par madame la conseillère Caroline Murray :

POUR

M^{me} Caroline Murray
 M^{me} Bettyna Bélizaire
 M^{me} Anik Des Marais
 M. Steve Moran
 M^{me} Isabelle N. Miron
 M. Louis Sabourin
 M^{me} Tiffany-Lee Norris Parent
 M. Mike Duggan
 M^{me} Alicia Lacasse-Brunet
 M. Edmond Leclerc
 M. Steven Boivin

CONTRE

M^{me} la mairesse France Bélisle
 M. Gilles Chagnon
 M. Jocelyn Blondin
 M. Marc Bureau
 M^{me} Olive Kamanyana
 M. Daniel Champagne
 M. Denis Girouard
 M. Jean Lessard
 M. Mario Aubé

Monsieur le président déclare que l'amendement est adopté et que la recommandation sera déposée telle qu'amendée.

BUDGET-2024-015.1 (CP-FIN-2023-035)

Proposition d'amendement par madame la conseillère Bettyna Bélizaire appuyée par monsieur le conseiller Edmond Leclerc. L'amendement se lit comme suit :

« Le comité exécutif recommande:

- l'affectation d'une enveloppe de 10 M\$ provenant de l'enveloppe du Bloc D pour l'élaboration des dossiers d'opportunité;
- l'adoption de la liste suivante des projets du Plan d'intervention telle que préparée par l'administration et recommandée par la Commission des loisirs, des sports et du développement des communautés pour un montant de 10 M\$ provenant des excédents de 2022 :

Parcs et espaces verts (1,5 M\$)	Phase d'aménagement du parc des Cèdres
Terrains sportifs extérieurs (1,9 M\$)	Consolidation pôle sportif parc D'ArcyMcGee (0,7 M\$) Relocalisation du pôle d'excellence baseball (1,2 M\$)
Aquatique (0,1 M\$)	Étude de faisabilité piscine intérieure à Hull
Terrains sportifs intérieurs (5 M\$)	Dôme pour le soccer intérieur
Plein air urbain (1,5 M\$)	Plan directeur parc du Lac-Beauchamp (0,8 M\$) Plan directeur du parc Sanscartier (0,1 M\$) Plan directeur pour le Boisé Deschênes (0,1 M\$) Mises à l'eau (sites à déterminer) (0,5 M\$)
TOTAL	10 M\$

- la priorisation, par l'ajout d'un centre communautaire dans l'ouest dans la liste des projets d'opportunité lorsque des fonds supplémentaires deviendront disponibles, tel que proposé par l'administration et recommandée par la Commission des loisirs, des sports et du développement des communautés. »

Madame Bélizaire explique sa proposition d'amendement aux membres du conseil.

Monsieur le conseiller Jean Lessard demande si ce qui est proposé touche les dossiers d'opportunités qui ont été présentés. Madame Bélizaire mentionne que ce n'est pas un supplément financier et cette proposition n'enlève rien aux autres dossiers mentionnés, le but étant de simplement de clarifier la demande.

Monsieur le président demande si les membres du conseil souhaitent procéder à un vote sur cet amendement. Le vote n'est pas demandé et l'amendement est accepté par les membres du conseil.

BUDGET-2024-016 (CP-FIN-2023-036)

Le comité exécutif recommande l'élaboration des dossiers d'opportunité pour les projets suivants :

- Tramway;
- Quartier général de la police;
- Infrastructures centre hospitalier;
- Chemin Vanier;
- Dôme;
- Complexe sportif de l'ouest;
- Palestre 038.

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

BUDGET-2024-017 (CP-FIN-2023-037)

Le comité exécutif recommande l'élaboration des dossiers d'opportunité pour les projets suivants :

- Piscine intérieure, secteur Hull;
- Complexe de glace de l'est;
- Terrain synthétique Ernest-Gaboury;
- Parc des Cèdres;
- Pôle sportif Parc D'Arcy Mcgee;
- Pôle d'excellence baseball;
- Parc du Lac Beauchamp;
- Parc Sanscartier.

Monsieur Boivin mentionne qu'il serait intéressant de garder l'œil ouvert pour d'autres opportunités, notamment avec le centre Aydelu.

Madame la mairesse mentionne qu'au-delà des projets spécifiques, nous devons devenir meilleurs dans l'accueil des partenaires qui souhaitent venir travailler avec nous.

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

RT20231103-P6

RECOMMANDATIONS FINALES EN LIEN AVEC LA PROPOSITION BUDGÉTAIRE 2024

Présentation par madame Renée Guénette.

TARIFICATION – CAMPS DE JOUR

RECOMMANDATIONS :

BUDGET-2024-018 (CP-SLSDC-2023-28)

Le comité exécutif recommande d'adopter le scénario 1 tel que présenté à la commission en attendant que l'analyse des impacts liés à la tarification 2023 des camps de jour soit présentée au conseil. Soit un tarif de 134 \$, dont 62 \$ pour service de base et 72 \$ pour le service de garde.

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

PLAN D’ACTION EN PLEIN AIR URBAIN

BUDGET-2024-019 (CP-SLSDC-2023-25)

Le comité exécutif recommande d’autoriser le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à poursuivre la mise à jour du programme de gestion de sites de plein air pour permettre le renouvellement des ententes de partenariat et assurer une bonification du soutien pour le développement, l’entretien et la gestion de sites de plein air urbain (option A).

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

BUDGET-2024-020 (CP-SLSDC-2023-26)

Le comité exécutif recommande d’autoriser le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à utiliser des soldes résiduels du plan d’action 2020-2022 afin de financer l’embauche d’un responsable de programme.

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

BUDGET-2024-021 (CP-SLSDC-2023-27)

Le comité exécutif recommande d’autoriser le trésorier à prévoir une bonification financière au plan d’action en plein air urbain d’un montant de 3 499 500 \$, pour les années 2024, 2025 et 2026, pour permettre le renouvellement des ententes de partenariat pour y inclure le développement, l’entretien et la gestion de sites de plein air urbain (Option A), soit un montant supplémentaire de 916 500 \$ pour l’année 2024, 250 000 \$ pour l’année 2025 et 250 000 \$ pour l’année 2026.

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

PLAN D’ACTION 2024-2027 DE LA POLITIQUE CULTURELLE

BUDGET-2024-022 (CP-ACL-2023-45)

Le comité exécutif recommande d’adopter le plan d’action 2024-2027 de la politique culturelle de Gatineau.

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

BUDGET-2024-023 (CP-ACL-2023-46)

Le comité exécutif recommande d’autoriser le trésorier à prévoir une bonification financière au plan d’action de la Politique culturelle d’une somme de 800 000 \$ pour porter le montant total dudit plan à 1 880 000\$.

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

BUDGET-2024-024 (CP-ACL-2023-47)

Le comité exécutif recommande de prévoir les montants de 1 880 000 \$ pour 2025, 2 millions pour 2026 et 2 millions pour 2027. Ces sommes seront confirmées lors du budget 2025.

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

BUDGET-2024-025 (CP-ACL-2023-48)

Le comité exécutif recommande d’autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à mettre en œuvre les actions dudit plan d’action.

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

BUDGET-2024-026 (CP-ACL-2023-49)

Le comité exécutif recommande d'autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à utiliser les sommes résiduelles non-affectées de la Politique culturelle 2018-2020 afin de financer l'embauche d'une ressource pour la refonte du Programme de soutien aux organismes culturels.

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

BUDGET-2024-027 (CP-ACL-2023-50)

Le comité exécutif recommande d'autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à déposer une demande d'aide financière d'un maximum de 800 000 \$ au ministère de la Culture et des Communications du Québec pour conclure une entente de développement culturel 2024 dans le cadre du programme des initiatives de partenariat.

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

BUDGET-2024-028 (CP-ACL-2023-51)

Le comité exécutif recommande, sur réception de l'entente, d'autoriser la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence l'assistante-greffière ou la greffière adjointe à signer l'Entente de développement culturel 2024 dans le cadre du programme des initiatives de partenariat ainsi que toute modification ou avenant à ladite entente.

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

BUDGET-2024-029 (CP-ACL-2023-52)

Le comité exécutif recommande d'autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à négocier le renouvellement de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l'Outaouais avec le Conseil des arts et des lettres du Québec pour une contribution municipale annuelle de 75 000 \$ pour les années 2025, 2026 et 2027.

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

BUDGET-2024-030 (CP-ACL-2023-53)

Le comité exécutif recommande, sur réception de l'entente, d'autoriser la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence l'assistante-greffière ou la greffière adjointe à signer l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l'Outaouais avec le Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que toute modification ou avenant à ladite entente.

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

La rencontre de travail sur l'étude du budget est suspendue à 15 h.

Reprise de la rencontre de travail sur l'étude du budget à 15 h 20.

PLAN CLIMAT, GESTION DE L'EAU, BIODIVERSITÉ ET FORESTERIE URBAINE**BUDGET-2024-031 (CP-FIN-2023-043)**

Le comité exécutif recommande d'autoriser le Service de transition écologique à utiliser le budget 2024 de l'initiative en lien avec le plan climat ainsi que la réserve de l'initiative en lien avec le plan climat afin de financer les sommes requises pour l'année 2024 :

- 3 880 500 \$ pour le plan climat;
- 277 000 \$ pour le plan de foresterie urbaine;
- 1 100 000 \$ pour le plan de gestion de l'eau;
- 1 062 500 \$ pour la charte de biodiversité.

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

TARIFICATION DES SURPLUS D'ORDURES

BUDGET-2024-034 (CP-EMR-2023-015)

Le comité exécutif recommande d'autoriser le Service de l'eau et des matières résiduelles à augmenter le tarif des étiquettes de surplus d'ordures pour refléter le coût de revient, soit 2,15 \$ en 2024.

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

BUDGET-2024-035 (CP-EMR-2023-016)

Le comité exécutif recommande d'autoriser le Service de l'eau et des matières résiduelles à augmenter le tarif des étiquettes de surplus d'ordures annuellement pour refléter le coût de revient actualisé.

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

TARIFICATION DES ENCOMBRANTS-DÉCHETS

BUDGET-2024-036 (CP-EMR-2023-012)

Le comité exécutif recommande de limiter les résidents et les OBNL à trois visites gratuites, d'un maximum de 2 m³ chacune, par année par unité d'occupation pour l'apport d'encombrants-déchets aux écocentres et tarifier les visites excédentaires au coût de 9 \$ par visite (1 visite équivaut à 1 m³), indexée annuellement.

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

BUDGET-2024-037 (CP-EMR-2023-013)

Le comité exécutif recommande de tarifier les petites entreprises pour l'apport d'encombrants-déchets aux écocentres au coût de 9 \$ par visite (1 visite équivaut à 1 m³), indexé annuellement.

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

BUDGET-2024-038 (CP-EMR-2023-014)

Le comité exécutif recommande de tarifier les résidents, les petites entreprises et les OBNL approuvés pour l'apport d'encombrants-déchets au centre de transbordement au même tarif que les ordures ménagères pour ces classes d'utilisateurs.

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

Amélioration du niveau de service pour le déblaiement des trottoirs

Pour donner suite à la recommandation BUDGET-2024-007 concernant l'ajout des chenillettes, il faut également prévoir l'ajout des budgets de fonctionnement associés.

BUDGET-2024-046

Autoriser le trésorier à prévoir dans les améliorations de service la somme de 668 000 \$ au budget 2025 et la somme de 1 137 500 \$ au budget 2026.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne aimerait savoir à quel endroit sont pris ces montants. Monsieur St-Pierre mentionne qu'ils sont prévus dans la planification du plan décennal dans lequel on prévoit déjà 2 000 000 \$ en amélioration de services par année pour 2025-2026. Les montants proposés seront inclus dans ce 2 M\$.

Monsieur Champagne ne veut pas appuyer cette proposition puisqu'il y a déjà d'importantes améliorations de service en matière de déblaiement de la neige.

Monsieur le conseiller Mario Aubé comprend que dans le 2 000 000 \$ d'amélioration de services, la Ville commencera l'année 2025 avec un déficit. Monsieur St-Pierre confirme sa compréhension et ajoute que d'autres projets se retrouvent dans des situations similaires et pour lesquels des montants ont été prévus pour les prochaines années.

Monsieur le président procède au vote sur cette recommandation :

POUR

M^{me} Caroline Murray
M^{me} Bettyna Bélizaire
M^{me} Anik Des Marais
M. Steve Moran
M^{me} Isabelle N. Miron
M. Louis Sabourin
M^{me} Tiffany-Lee Norris Parent
M. Mike Duggan
M^{me} Alicia Lacasse-Brunet
M. Edmond Leclerc
M. Steven Boivin

CONTRE

M^{me} la mairesse France Bélisle
M. Gilles Chagnon
M. Jocelyn Blondin
M. Marc Bureau
M^{me} Olive Kamanyana
M. Daniel Champagne
M. Denis Girouard
M. Jean Lessard
M. Mario Aubé

Monsieur le président déclare que la recommandation est adoptée et qu'elle sera déposée.

PROPOSITION BUDGÉTAIRE 2024**BUDGET-2024-039 (CP-FIN-2023-015)**

Le comité exécutif recommande de décréter une hausse de taxes pour les opérations de la municipalité de 3,9 % pour la catégorie non résidentielle et de 2,9 % pour toutes les autres catégories incluant le résidentiel, conformément au plan décennal financier 2023-2032.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc demande le vote concernant cette recommandation. Le président procède avec le vote :

POUR

M^{me} la mairesse France Bélisle
M. Gilles Chagnon
M^{me} Caroline Murray
M^{me} Bettyna Bélizaire
M^{me} Anik Des Marais
M. Jocelyn Blondin
M. Steve Moran
M. Marc Bureau
M^{me} Isabelle N. Miron
M. Louis Sabourin
M^{me} Tiffany-Lee Norris Parent
M^{me} Olive Kamanyana
M. Daniel Champagne
M^{me} Alicia Lacasse-Brunet
M. Denis Girouard
M. Jean Lessard
M. Mario Aubé

CONTRE

M. Mike Duggan
M. Edmond Leclerc
M. Steven Boivin

Monsieur le président déclare que la recommandation est adoptée et qu'elle sera déposée.

BUDGET-2024-040 (CP-FIN-2023-016)

Le comité exécutif recommande de décréter une hausse de taxes pour la catégorie des 6 logis et plus de 3,65 % afin de hausser le ratio des 6 logis et plus sur le résidentiel, de 0,01 par année conformément au plan financier à long terme 2023-2032. Cette hausse supplémentaire sera dédiée au logement social.

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

BUDGET-2024-041 (CP-FIN-2023-018)

Le comité exécutif recommande de hausser le tarif des matières résiduelles de 149,85 \$ à 156,44 \$.

La recommandation est acceptée par les membres du conseil.

BUDGET-2024-042 (CP-FIN-2023-019)

Le comité exécutif recommande de décréter un taux d'intérêt de 10 % sur les arrérages de taxes.

Madame la conseillère Olive Kamanyana se questionne à l'effet que le 9 % initialement prévu sera remis dans la recommandation si elle demande le vote.

Monsieur Champagne mentionne que s'il y a une majorité qui vote contre, on conservera le 9 %. La question est à savoir s'il appartient aux citoyens d'assumer les frais de retard pour tous. Il croit qu'une augmentation de 1% est raisonnable.

Monsieur Christian Tanguay mentionne que si le conseil souhaite procéder au vote, la municipalité se privera d'un montant de 340 000 \$ et, ce faisant, il faudra trouver une autre source de revenus pour retrouver ce montant.

Monsieur le conseiller Steve Moran mentionne que les citoyens ont des difficultés à payer leurs taxes foncières. Toutefois, il croit que ce n'est pas une mesure qui devrait être mise en œuvre dans ce contexte économique. Il votera également contre cette proposition.

Madame la mairesse France Bélisle est sensible à la préoccupation soulevée par madame Kamanyana et monsieur Moran. Toutefois, selon elle, ne pas aller de l'avant avec cette mesure, ce sont 350 000 \$ qui reposeront sur le dos des autres citoyens. Le fait de faire 4 versements devrait également donner un peu de lousse aux citoyens à ce niveau.

Monsieur Champagne se questionne à savoir s'il serait possible de faire un amendement étant donné que l'on doit retrouver un montant en remplacement en puisant dans les taxes de stationnement. Il demande si ce montant de 350 000 \$ peut faire l'objet d'une solution par l'administration.

Monsieur Tanguay propose qu'il serait possible de prévoir une strate supplémentaire au niveau des droits de mutation.

Monsieur Moran croit que le comité exécutif est capable d'aller chercher ce montant d'ici l'adoption du budget.

Monsieur le conseiller Mike Duggan se questionne s'il serait possible de revenir à deux versements et de valider quel est le gain pour la ville de permettre 4 versements. Il veut savoir si cela pourrait être une avenue envisageable.

Madame la mairesse indique que lorsque nous sommes passés de 2-4 versements il y a eu des impacts sur les ressources humaines de la Ville et que l'on s'est coupé des revenus d'intérêts sur les montants en retard.

Madame Kamanyana demande le vote sur la recommandation BUDGET-2024-042 :

POUR

M. Gilles Chagnon
M. Jocelyn Blondin
M. Mike Duggan
M. Mario Aubé
M. Edmond Leclerc
M. Steven Boivin

CONTRE

M^{me} la mairesse France Bélisle
M^{me} Caroline Murray
M^{me} Bettyna Bélizaire
M^{me} Anik Des Marais
M. Steve Moran
M. Marc Bureau
M^{me} Isabelle N. Miron
M. Louis Sabourin
M^{me} Tiffany-Lee Norris Parent
M^{me} Olive Kamanyana
M. Daniel Champagne
M^{me} Alicia Lacasse-Brunet
M. Denis Girouard
M. Jean Lessard

Monsieur le président déclare que la recommandation est rejetée.

Monsieur Champagne mentionne qu'il faut déterminer la source de financement de ces 350 000 \$ aujourd'hui. Si c'est par l'entreprise de la taxe sur le stationnement, l'administration doit déterminer le taux qu'il faudra mettre en place ainsi que la nouvelle strate à ajouter pour le droit de mutation.

Madame la mairesse France Bélisle demande s'il est possible d'avoir une idée des chiffres et de ce que cela pourrait représenter de fragmenter le droit de mutation.

Madame Renée Guénette présente les différents taux de revenus supplémentaires. Il est entendu de poursuivre avec les autres recommandations et de revenir un peu plus tard sur la recommandation BUDGET-2024-042.

BUDGET-2024-044.1 (CP-FIN-2023-021)

Proposition d'amendement par madame la conseillère Isabelle N. Miron, appuyé par monsieur le conseiller Steven Boivin. L'amendement se lit comme suit :

« Le comité exécutif recommande d'autoriser le trésorier à apporter les modifications à la tarification telle que proposée en y ajoutant :

- l'abolition des frais de bibliothèque, audio-visuels et best-sellers représentant 250 500 \$ financés par la taxe sur les parcs de stationnement. »

Monsieur Duggan mentionne que les articles de la bibliothèque non restitués à long terme seront facturés aux citoyens en défaut.

Madame Kamanyana mentionne que les citoyens lui ont écrit pour lui dire qu'ils étaient en accord avec l'abolition des frais de retard de bibliothèque. De ce fait, elle va se rallier à l'amendement proposé.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon va se rallier aux collègues pour cette proposition. Monsieur Champagne mentionne que le réseau de bibliothèque est le service le plus utilisé par les citoyens. Il va également se rallier aux autres collègues.

Madame Miron veut saluer les citoyens et l'ouverture d'esprit des collègues qui se donnent l'espace de changer d'idées au cours des différents débats qui ont eu lieu cette semaine.

Monsieur Bureau mentionne qu'il y a qu'une seule grande ville qui n'est pas allée vers cette mesure. Donc, il va de soi que la Ville adhère à cette mesure.

Monsieur le conseiller Steven Boivin demande si cette proposition amendée convient à tous les membres du conseil. Aucun vote n'est demandé pour cet amendement. La recommandation telle qu'amendée est déposée.

La rencontre de travail sur l'étude du budget est suspendue à 15 h 49.

Reprise de la rencontre de travail sur l'étude du budget à 16 h 03.

Retour sur la recommandation BUDGET-2024-042

Madame Guénette explique les différentes tranches suggérées concernant l'application du droit de mutation.

1ère tranche (0 \$ - 53 200 \$)	0,50%	0,50%	0,50%
2e tranche (53 200 \$ - 266 200 \$)	1%	1%	1%
3e tranche (266 200 \$ - 500 000 \$)	1,5%	1,5%	1,5%
4e tranche (500 000 - 750 000 \$)	1,5%	1,5%	1,5%
5e tranche (+750 000 a 1 000 000)	2,0%	2,5%	3,0%
Revenus supplémentaires	153 677,17 \$	307 354,00 \$	461 031,00 \$

BUDGET-2024-043.1 (CP-FIN-2023-020)

Amendement proposé par monsieur le conseiller Daniel Champagne, appuyé par monsieur le conseiller Denis Girouard. L'amendement se lit comme suit :

« Le comité exécutif recommande :

- d'augmenter les droits de mutation pour la tranche d'imposition de 1 M\$ à 5 M\$ de 2,5 % à 3 %.
- de créer une nouvelle tranche d'imposition de 750 000 \$ à 1 000 000 \$ avec un taux de 2,5 % . »

Monsieur Champagne mentionne que les maisons de plus basse valeur ont eu la plus grande augmentation avec le dépôt du nouveau rôle d'évaluation. Pour les immeubles de plus grande valeur, ceux-ci verront une diminution de leurs taxes municipales. Considérant ce contexte, la Ville pourra financer en partie la baisse de pourcentage de la recommandation BUDGET-2024-042.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc aimerait savoir combien d'immeubles seraient affectés par cette proposition. Monsieur St-Pierre mentionne qu'il y a près de 200 transactions dans cette strate. Cette strate affecte également les immeubles à multilogements.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon demande le vote sur l'amendement proposé par monsieur le conseiller Daniel Champagne et appuyé par monsieur le conseiller Denis Girouard :

POUR

M^{me} la mairesse France Bélisle
M^{me} Caroline Murray
M^{me} Bettyna Bélizaire
M^{me} Anik Des Marais
M. Jocelyn Blondin
M. Steve Moran
M. Marc Bureau
M^{me} Isabelle N. Miron
M. Louis Sabourin
M^{me} Tiffany-Lee Norris Parent
M. Mike Duggan
M^{me} Olive Kamanyana
M. Daniel Champagne
M^{me} Alicia Lacasse-Brunet
M. Denis Girouard
M. Jean Lessard
M. Mario Aubé

CONTRE

M. Gilles Chagnon
M. Edmond Leclerc
M. Steven Boivin

Monsieur le président déclare que l'amendement est adopté et que la recommandation sera déposée telle qu'amendée.

BUDGET-2024-045 (CP-FIN-2023-022)

Le comité exécutif recommande d'accepter le budget 2024.

Monsieur Moran croit que le conseil n'a pas intérêt à voter en faveur du budget 2024. Action Gatineau était prêt à voter contre ce budget dès le début. Des amendements ont été faits et les membres du conseil municipal doivent maintenant décanter tout cela. Avec l'avènement du projet de loi 39, cela change la donne sur ce qui a été présenté. Il croit que des modifications intéressantes sont à venir avec ce nouveau projet de loi. Il comprend que l'administration a besoin d'une indication claire pour préparer les documents en prévision de l'adoption du budget.

Monsieur Duggan mentionne qu'il souhaite s'abstenir pour le moment de voter en faveur du budget.

Monsieur Champagne mentionne qu'il n'y a pas eu de vote indicatif sur les différentes recommandations présentées, mais uniquement un dépôt de celles-ci. Il salue le travail du conseil cette semaine. En ce qui a trait au projet de loi 39, la question a été posée au directeur des Finances sur les sommes complémentaires. Il se demande si cela peut avoir une incidence importante sur le budget tel que présenté.

Monsieur Rousseau mentionne qu'il y aurait deux ou trois éléments qui pourraient influencer le budget. Il est peu probable que la loi soit adoptée d'ici le 5 décembre prochain.

Madame Kamanyana souligne le travail de l'administration dans ce dossier. Le comité exécutif est venu avec une humilité au conseil municipal. Elle trouve cela important que le conseil municipal soit uni pour le citoyen. Elle appuie le budget et elle souhaite laisser l'administration poursuivre son travail.

Madame la mairesse France Bélisle mentionne qu'il y aura une Commission sur l'étude du nouveau projet de loi. C'est un dossier qui est suivi de proche. Elle veut remercier tous les collègues ainsi que l'administration. Elle a l'impression que d'année en année le conseil municipal en demande de plus en plus.

Monsieur Bureau mentionne qu’il en est à son 15^e budget et que c’est la première fois qu’il voit autant de documents déposés et des tournées de caucus.

Monsieur Champagne mentionne que les sommes attribuées au projet de loi pourraient être associées à des programmes spécifiques. Il comprend que l’administration a besoin d’une orientation pour être en mesure d’avoir un vote en décembre prochain. Aujourd’hui, il croit que c’est nécessaire d’avoir un vote indicatif. De ce fait, il demande le vote.

Monsieur le président Steven Boivin procède avec le vote sur la recommandation BUDGET-2024-045 (CP-FIN-2023-022) :

POUR

M^{me} la mairesse France Bélisle
M. Gilles Chagnon
M. Jocelyn Blondin
M. Marc Bureau
M^{me} Olive Kamanyana
M. Daniel Champagne
M. Denis Girouard
M. Jean Lessard
M. Mario Aubé

CONTRE**ABSTENTION**

M^{me} Caroline Murray
M^{me} Bettyna Bélizaire
M^{me} Anik Des Marais
M. Steve Moran
M^{me} Isabelle N. Miron
M. Louis Sabourin
M^{me} Tiffany-Lee Norris Parent
M. Mike Duggan
M^{me} Alicia Lacasse-Brunet
M. Edmond Leclerc
M. Steven Boivin

La recommandation fait l’objet d’une abstention par une majorité des membres du conseil.

Fin de la rencontre de travail sur le budget public à 16 h 22.

M^e Véronique Denis
Greffière
Service du greffe

M^e Camille Doucet-Côté
Assistante-greffière
Service du greffe